



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de la coopération internationale, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, session 2021

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de la coopération internationale, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, au titre de l'année 2021 :

Madame GIROIR-FENDLER Anne, professeure des universités 1ère classe, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame WOLFF Frédérique, attachée d'administration de l'Etat hors classe, vice-présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame DELACOURT-GOLLAIN Céline, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur JARDIN Stéphane, ingénieur de recherche de 2ème classe, expert, ENS Lyon, Lyon.

Monsieur LEFAI Etienne, directeur de recherche de 2ème classe, Inrae, Clermont-Ferrand.

Monsieur VIDAL Hubert, directeur de recherche classe exceptionnelle, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à

, le

Le Président,

Frédéric FLEURY